[Votre nom]

[Votre adresse] [Code postal, Ville]

[Numéro de téléphone] [Adresse e-mail]

[Nom du propriétaire ou de l'agence immobilière]

[Adresse du propriétaire ou de l'agence immobilière] [Code postal, Ville]

Date

Objet : Réparation immédiate des conditions de logement selon les droits des locataires

Madame, Monsieur,

Je me permets de vous adresser la présente lettre pour vous alerter sur les conditions de logement inacceptables dans lesquelles je me trouve en tant que locataire de [indiquez l'adresse de la maison]. Cette situation requiert une action immédiate de votre part.

Je tiens à souligner que j'ai déjà tenté à plusieurs reprises de résoudre ces problèmes de manière aimable et courtoise en vous adressant des demandes verbales et écrites. Malheureusement, ces tentatives n'ont pas abouti à une résolution satisfaisante de la situation.

Conformément à la loi française, en tant que locataire, j'ai droit à un logement décent et conforme aux normes de salubrité, comme le stipule l'article 6 de la loi n° 89-462 du 6 juillet 1989. Or, malgré cette législation claire, je suis confrontée à des conditions de vie inacceptables :

* [Décrivez les problèmes spécifiques rencontrés de manière concise mais percutante, en insistant sur l'urgence de la situation.]
* [Indiquez les conséquences sur votre santé et votre bien-être, ainsi que sur vos obligations en tant que locataire.]

Je tiens à vous rappeler que l'article 7 de la même loi vous oblige en tant que propriétaire à garantir le bon état du logement loué et à effectuer les réparations nécessaires pour assurer la sécurité et la salubrité des lieux.

Face à cette situation intolérable, je vous somme donc de procéder immédiatement aux réparations requises. Je vous donne un délai de [indiquez un délai raisonnable, par exemple : 10 jours ou 2 semaines] pour prendre les mesures nécessaires, faute de quoi je serai contrainte de recourir à toutes les voies légales à ma disposition pour faire respecter mes droits en tant que locataire.

En cas de litige persistant, je me réserve le droit de contacter l'Agence départementale d'information sur le logement (ADIL) de [indiquez votre département], ainsi que de consulter un avocat spécialisé en droit immobilier. Je suis prête à défendre mes droits jusqu'au bout afin d'obtenir satisfaction.

Je vous prie de me tenir informé(e) des actions que vous comptez entreprendre pour remédier à cette situation, et je vous informe que je conserve une copie de cette lettre ainsi que toutes les preuves nécessaires pour étayer ma demande.

Dans l'attente d'une réponse rapide de votre part, veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma profonde indignation.

[Signature]

Voici une liste des droits des locataires en France avec les références législatives correspondantes ainsi qu'un bref résumé de ce que chaque article stipule :

1. **Droit à un logement décent :** Article 6 de la loi n° 89-462 du 6 juillet 1989 - Ce droit garantit au locataire un logement répondant à des normes minimales de sécurité, de salubrité et de confort.
2. **Droit à la tranquillité et à la sécurité :** Article 6 de la loi n° 89-462 du 6 juillet 1989 - Ce droit assure au locataire un environnement calme et sécurisé, exempt de nuisances excessives.
3. **Droit à la jouissance paisible du logement :** Article 6 de la loi n° 89-462 du 6 juillet 1989 - Ce droit permet au locataire de jouir pleinement de son logement pendant toute la durée du bail, sans ingérence injustifiée du propriétaire.
4. **Droit à l'information :** Articles 3, 4, 5 et 6 de la loi n° 89-462 du 6 juillet 1989 - Ces articles imposent au propriétaire l'obligation d'informer le locataire sur les caractéristiques du logement, les modalités du bail, les éventuels travaux prévus, etc.
5. **Droit à des travaux d'entretien et de réparation :** Articles 6 et 7 de la loi n° 89-462 du 6 juillet 1989 - Ces articles obligent le propriétaire à effectuer les travaux d'entretien et de réparation nécessaires pour maintenir le logement en bon état.
6. **Droit au respect du dépôt de garantie :** Articles 22 à 22-1 de la loi n° 89-462 du 6 juillet 1989 - Ces articles encadrent la restitution du dépôt de garantie versé par le locataire à la fin du bail, sous réserve de la réalisation des conditions prévues au contrat de location.
7. **Droit à un loyer raisonnable :** Article 17-1 de la loi n° 89-462 du 6 juillet 1989 - Cet article garantit au locataire de payer un loyer conforme aux prix du marché et en adéquation avec les caractéristiques du logement loué.
8. **Droit au préavis en cas de départ :** Articles 12 à 15 de la loi n° 89-462 du 6 juillet 1989 - Ces articles régissent les modalités de préavis que le locataire doit respecter en cas de départ du logement.
9. **Droit au respect de la vie privée :** Article 7 de la loi n° 89-462 du 6 juillet 1989 - Cet article protège la vie privée du locataire en limitant les intrusions injustifiées du propriétaire dans le logement loué.
10. **Droit à une procédure régulière en cas de litige :** Articles 20 et suivants de la loi n° 89-462 du 6 juillet 1989 - Ces articles garantissent au locataire une procédure régulière et équitable en cas de litige avec le propriétaire, notamment devant les tribunaux compétents.